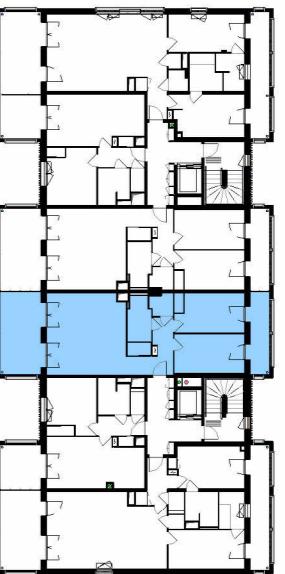


BATIMENT  
**C06 NORD** | NIVEAU  
**R+2** | TYPE  
**T3** | N°LOT  
**G23**

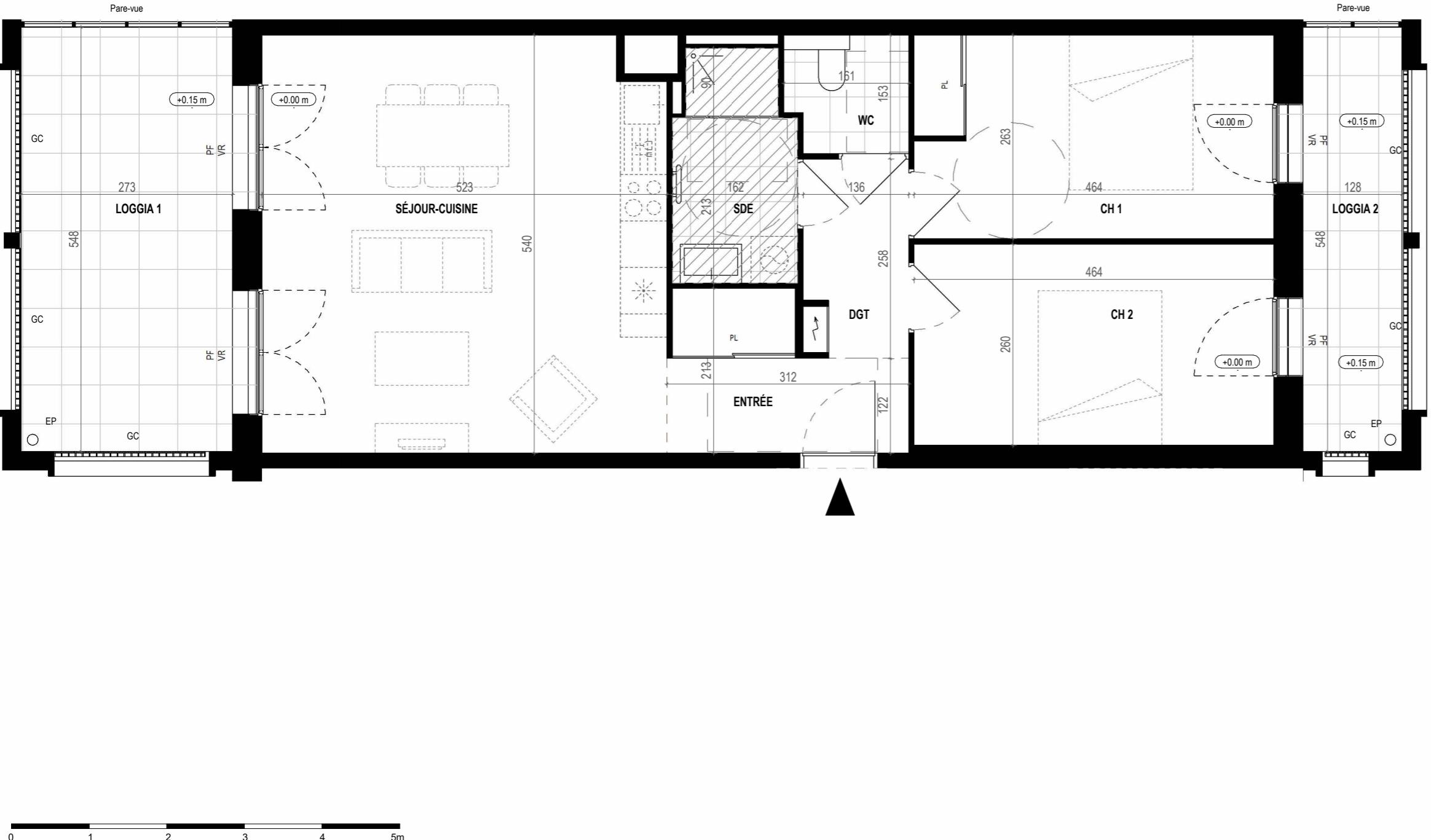
PIECE  
SHAB /  
Surface Ext.

ENTRÉE	5.25 m <sup>2</sup>
SÉJOUR-CUISINE	27.85 m <sup>2</sup>
CH 1	12.16 m <sup>2</sup>
CH 2	12.06 m <sup>2</sup>
SDE	4.53 m <sup>2</sup>
WC	2.17 m <sup>2</sup>
DGT	3.26 m <sup>2</sup>
	<b>67.28 m<sup>2</sup></b>
LOGGIA 1	14.96 m <sup>2</sup>
LOGGIA 2	6.99 m <sup>2</sup>
	<b>21.95 m<sup>2</sup></b>

**PLAN REPERAGE**  
**R+2**



Logement Evolutif  
Logement Accessible  
TMA (Travaux Modifications Acquéreur)



Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessités pour des raisons d'ordre technique ou administratif peuvent être apportés aux plans.

Une différence maximale de 5 % par rapport aux surfaces des pièces sera considérée comme admissible.

Les retombées, soffites, faux plafond, équipements sanitaires ainsi que le calepinage et dimensions des carrelages sont figurés à titre indicatif, et peuvent subir des modifications pour impératif technique.

Dans les cuisines, les indications tels que LL, LV, frigo, évier, sont représentées pour illustrer l'existence d'attentes eaux usées, eau potable, électricité permettant l'implantation ultérieure de ces équipements, dont l'emplacement n'est fourni qu'à titre indicatif.

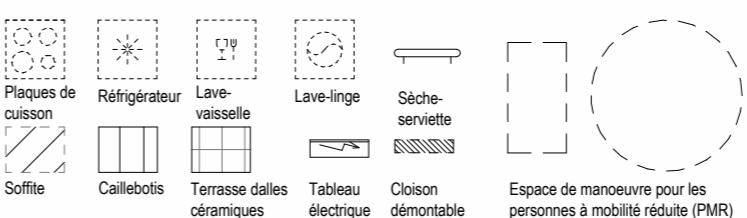
La fourniture des éléments mobiliers (lits, etc.) et de l'électroménager n'est pas prévue dans la prestation due.

Les hauteurs sous plafond sont données hors épaisseur de revêtement de sol de finition.

Les seuils de menuiseries sont conformes à la réglementation. La hauteur des seuils au droit des porte-fenêtre sur balcons ou terrasses sera de 2cm.

**LEGENDE**

VR Volet roulant  
GC Garde-corps  
F Fenêtre ouvrant à la française  
OB Oscillo battant  
PF Porte fenêtre  
PL Placard  
Fx Fixe  
C Portes coulissantes  
HSP Hauteur sous plafond  
EP Desccente d'eaux pluviales



**ea**  
explorations  
architecture